



L'ESPION

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

Les deux projets de M. Rouvier

M. Rouvier a déposé hier sur le bureau de la Chambre deux projets importants.

Le projet de budget

Le ministre a pris soin d'exposer lui-même que son travail a été hérisé de difficultés. Le budget de 1904 ne comporte, en effet, pas moins de 50 millions 600 000 francs de dépenses nouvelles obligatoires résultant surtout du service de la dette, de l'accroissement des pensions et de l'augmentation du traitement des instituteurs.

Le projet de loi

Le projet de loi est de 21 millions de legs faits à l'Etat et de successions en déshérence, après la prescription trentenaire. (Est-elle acquiescée?)

Le projet de loi

Le ministre a obtenu de ses collègues 19 millions d'économies. Enfin, voici comment il expose un dernier expédient imaginé par lui :

Le système d'assurance est ingénu

Le premier, c'est qu'il est à craindre que, suivant l'usage, les 19 millions d'économies ne soient réalisés que sur le papier et reparessent, comme toujours, sous la forme de crédits supplémentaires.

Le deuxième est que les 19 millions de droits sur les cafés brésiliens constituent bel et bien, malgré l'affirmation contraire, un impôt nouveau, puisqu'ils seront évidemment payés par les consommateurs.

Le troisième, c'est que M. Rouvier confisque d'un trait de plume une somme réservée pour le crédit agricole.

On se souvient avec quel acharnement les agriculteurs avaient combattu pour obtenir ces avances au moment où on renouvelait le privilège de la Banque de France.

Le projet d'impôt sur le revenu

Le projet d'impôt sur le revenu est tel que notre distingué collaborateur économique l'avait fait prévoir, très sage et très modéré d'ailleurs.

dique. Loyalement il faut reconnaître cependant qu'il est difficile de prévoir tout ce qu'on fera sortir plus tard de ce principe nouveau.

Sur quelles bases sera-t-on imposé?

Sur une double base : le revenu et le loyer de chacun.

Dans quelle proportion?

Chacun devra en principe payer 1 fr. 50 % de son revenu, et 4 % de son loyer.

Qui sera exempt de la taxe?

Dans les communes comprenant plus de 5 000 habitants, on exemptera tout loyer inférieur à un minimum variable, qui pour Paris sera de 975 francs.

La proportion sera-t-elle la même pour tous?

Non, voici pour les communes de 2 000 habitants et au-dessous la proportion établie pour le revenu :

REVENU	PROPORTION
100 000	1 %
200 000	1 %
300 000	1 %
400 000	1 %
500 000	1 %
600 000	1 %
700 000	1 %
800 000	1 %
900 000	1 %
1 000 000	1 %
1 200 000	1 %
1 400 000	1 %
1 600 000	1 %
1 800 000	1 %
2 000 000	1 %
2 200 000	1 %
2 400 000	1 %
2 600 000	1 %
2 800 000	1 %
3 000 000	1 %
3 200 000	1 %
3 400 000	1 %
3 600 000	1 %
3 800 000	1 %
4 000 000	1 %
4 200 000	1 %
4 400 000	1 %
4 600 000	1 %
4 800 000	1 %
5 000 000	1 %
5 200 000	1 %
5 400 000	1 %
5 600 000	1 %
5 800 000	1 %
6 000 000	1 %
6 200 000	1 %
6 400 000	1 %
6 600 000	1 %
6 800 000	1 %
7 000 000	1 %
7 200 000	1 %
7 400 000	1 %
7 600 000	1 %
7 800 000	1 %
8 000 000	1 %
8 200 000	1 %
8 400 000	1 %
8 600 000	1 %
8 800 000	1 %
9 000 000	1 %
9 200 000	1 %
9 400 000	1 %
9 600 000	1 %
9 800 000	1 %
10 000 000	1 %

Notons de plus que les contribuables ayaient à leur charge plusieurs enfants

soient, pour l'application de la taxe, classés dans une catégorie inférieure de 1, 2 ou 3 degrés celle à laquelle ils appartiennent par le chiffre de leurs revenus, suivant que le nombre de ces enfants est de 2 ou 3, 4 ou 5, ou de plus de 5.

La taxe sur le loyer est aussi diminuée suivant le nombre des enfants au-dessus de 1.

Comment calculera-t-on le revenu de chacun?

Le revenu de chaque citoyen, calculé sur tout l'ensemble de ses ressources, doit être déterminé par le contrôleur qui sera tenu de prendre l'avis du maire, des répartiteurs et du percepteur.

laine relation entre le chiffre du loyer et celui du revenu, le montant du revenu représentant 10, 9, 8 et 7 fois celui du loyer, selon la population.

Voilà dans quelles conditions l'impôt sur le revenu veut faire son entrée en France.

« Amusement des enfants et tranquillité des parents », a dit M. Lasies pour caractériser la sagesse des proportions établies.

Mais, répond-on, lorsqu'on aura besoin d'argent, on n'aura qu'à doubler, tripler, quadrupler les proportions. C'est l'arme la plus puissante qu'on puisse mettre aux mains des socialistes pour niveler les fortunes.

Le débat sera intéressant. FRANC.

ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 17 juin.

On a annoncé à tort que le retard du Consistoire fut occasionné par les négociations touchant les nominations épiscopales en France.

C'est entre la Russie et le Vatican que les pourparlers étaient achevés, au sujet de plusieurs sièges épiscopaux pour lesquels l'entente s'est faite aujourd'hui.

Alors, le Consistoire, le Pape prononcera une allocution d'édition du patriarche gréco-mélobite sera confirmée.

La révision du Concordat espagnol est achevée; l'entente est complète entre le Vatican et le gouvernement espagnol. B. SERRA.

GAZETTE

ON SE DÉFEND

Vraiment si les spectacles de guerre civile auxquels nous assistons n'étaient pas si attristants l'attitude des provocateurs sauvages après la leçon qu'ils ont reçue dimanche pourrait y mêler une note gaie.

Les bandes de carabes s'étaient réunies pour assommer les catholiques, et pour une fois les catholiques ont refusé de se laisser scalper sans se défendre.

Les libéraux ministériels ont été repoussés avec perte et fracas.

Ils ne peuvent s'en consoler, et depuis dimanche ils se frottent les côtes en poussant des gémissements lamentables.

« Hi hi ! on nous a battus, ce n'était ni dans le programme ni dans la tradition; notre rôle, à nous, c'est d'assommer, et celui des catholiques, de se laisser assommer sans mot dire. »

Eh bien, oui, on va se défendre. Il faut que les carabes en prennent leur parti, ils ne scalperont plus sans risquer, eux aussi, leur cheville.

Si la profession d'assommeurs officiels leur paraît devenue trop dangereuse, ils n'ont qu'à exercer un métier plus conforme à la civilisation, mais qu'ils cessent de geindre et d'être grotesques après avoir été odieux.

AUCUNE TRACÉ DE VIOLENCE

Les carabes de Nantes s'efforcent de représenter le malheureux Gaulay comme une victime des catholiques. Si Gaulay avait succombé à ses blessures, les seuls responsables seraient encore les provocateurs qui depuis plusieurs jours organisaient les bagarres, et les provocateurs qui avaient mis lâchement le vieillard à leur tête.

Mais il n'est pas vrai que Gaulay ait été tué par un coup reçu dans les bagarres de dimanche.

Après l'avis textuel des docteurs qui ont fait l'autopsie :

Aucune trace de violence n'a été relevée sur le corps du sieur Gaulay, sauf une échymose au niveau de la face postérieure du pariétal gauche et pouvant provenir aussi bien d'une chute que d'un coup. — La mort doit être attribuée aux altérations du cœur et des reins.

Signé : Drs OLLIVE, MALHERBE et MONNIER.

Cette déclaration des médecins, loin de calmer les carabes, a exalté leur fureur.

ils sentent absolument le besoin d'avoir un cadavre à leur passif pour pallier les responsabilités qu'ils ont encourues par leurs provocations et au besoin provoquer de nouveaux désordres. Ils ne donneront le change à personne.

LAICISATION RUINEUSE

Le bureau de bienfaisance de Lorient, qui était dirigé par des religieux, à la satisfaction des bienfaiteurs et des indigents, fut laïcisé il y a quelque temps.

Cette mesure ne fit pas monter les recettes, mais elle accrut dans de fortes proportions le total des frais d'administration, et il devint bien vite impossible de maintenir aux mêmes chiffres les secours alloués précédemment aux assistés.

Aussi, au sortir d'une de leurs réunions, les membres de la Commission administrative se sont vu entourer par une foule de miséreux, d'indigents qui leur criaient : « Donnez-nous du pain et des remèdes ! »

M. Darnault, l'un des administrateurs, montrant alors à la foule des désolés la salle où les sectaires laïciseurs s'attardaient, leur dit : « C'est eux-là qu'il faut aller voir ! »

Cet incident n'est-il pas significatif ?

LES BIJOUX DE L'OFFICIEL

L'Officiel n'est pas tenu de nous parler par le détail les drames de la politique étrangère; il a, par contre, le devoir rigoureux de ne pas faire concurrence aux journaux amusants par des insertions de choses bizarres sous couleur de documents officiels.

C'est ainsi qu'on pouvait lire dans un des derniers numéros une phrase dans ce goût : Un secours de 800 francs est accordé à M. X... à partir du 1er juillet prochain. — Décidé le 30 avril.

Par contre, certains décrets attendent trois ou quatre mois avant d'être insérés, comme la loi l'exige, dans les colonnes de l'Officiel.

C'est ainsi qu'un décret du ministre de l'Instruction publique, daté du 1er avril 1903, a paru hier seulement.

On le trouvait inutile, et il fallait en faire l'économie, ou il répondait à une nécessité, et on se demandait pourquoi il est resté enterré près de trois mois.

MYSTÈRE ET CÉLÉBRITÉ BUREAUCRATIQUE

Notre Journal officiel a été, pendant quelques jours, en butte aux railleries de ses bons camarades pour la façon succincte et tardive d'apprendre à ses lecteurs la tragédie serbe.

L'Officiel aurait pu justement faire observer que ses confrères non officiels avaient suffisamment commis d'inexactitudes dans leurs premiers récits pour qu'il lui parût convenable d'attendre la vérité pour la faire connaître.

À Constantinople, par contre, les journaux ordinaires pas plus que le Journal officiel n'ont parlé de l'assassinat du malheureux Alexandre, et les sujets d'Abdul-Hamid sont persuadés que le roi de Serbie est mort doucement dans son lit.

Voici, en effet, les deux seules notes qui aient paru dans les journaux turcs :

En Serbie, le roi Alexandre est mort cette nuit.

En Serbie, la mort du roi Alexandre a créé une sorte d'interrègne. La situation sera régularisée après-demain, lundi, par la Skoupchtina, convoquée à cet effet.

Abdul-Hamid redoute la pernicieuse influence des mauvais exemples.

15 000 ESTOMACS D'OISEAUX

Un journal agricole, le Fruit-Grower and Florist, fait remarquer que le département de l'Agriculture aux Etats-Unis a, durant les quinze premières années, accumulé, conservé et catalogué plus de 15 000 estomacs d'oiseaux, de telle façon qu'aujourd'hui il est à même de dire à l'agriculteur, à l'horticulteur et à tous autres intéressés des champs quels sont parmi les oiseaux, ses amis et ses ennemis, ceux qui sont nécessaires, ceux qui sont nuisibles, ceux qu'il faut respecter malgré leur odeur et leur apparence fâcheuse.

M. Mougout serait-il en mesure de donner aux agriculteurs français des renseignements aussi minutieux ?

SERBIE ET RUSSIE

Belgrade, 17 juin. — On apprend d'une source bien informée que le ministre de Russie, M. Tscharykoff, a reçu ce matin un télégramme du Tsar qui saluait Pierre Ier comme roi de Serbie.

En réponse à un télégramme de la municipalité de Belgrade, le roi Pierre a télégraphié qu'il est heureux de retourner, après une absence de quarante-cinq années, dans sa chère ville de Belgrade.

Le Conseil municipal a décidé d'aller à la rencontre du roi jusqu'à Vienne. (Agence Havas.)

SERVICE AJOURNÉ

Un service funèbre en mémoire du roi Alexandre de Serbie et de la reine Draga devait être célébré ce matin, à 11 heures, à l'église russe de la rue Daru.

Tout était préparé. L'archiprêtre Smyrnoff, les chœurs, que dirige M. Célestin Bourdeau, étaient là. La cérémonie allait commencer, quand, à la surprise générale, un contre-ordre survint.

Saintes, le 17 juin. — Le Conseil municipal de Saintes a demandé au ministre de l'Instruction publique de décider la création à Saintes d'un lycée de jeunes filles, promettant le concours pécuniaire de la ville.

TOUTES

Dès la première heure de la persécution, nous nous sommes préoccupés de secourir les persécutés; les articles de notre directeur en témoignent.

Aussi, avec quelle joie nous avons accueilli l'appel de la Ligue patriotique des Françaises, en faveur des religieuses persécutées. Sous l'inspiration de l'Action libérale populaire à laquelle elle est rattachée, elle a agi avec un zèle et une prévoyance incomparables.

Car, à la suite du rejet imminent des mandats d'autorisation, des milliers de pauvres femmes vont être littéralement jetées sur le pavé sans abri et sans emploi. Si on ne les secourt pas, que deviendront-elles ?

« Qu'elles cravent ! » a dit, assure-t-on, M. Combes ! Si cette théorie barbare est admise par le « bloc », on ne peut plus compter que sur les Françaises pour empêcher ces femmes de mourir de faim.

Déjà les dons sont arrivés nombreux aux Françaises. Mais la misère prévoie émeut moins que la misère vue. Hélas ! on va le voir ; il faut qu'en voyant, on ait les moyens de la secourir. Les dons arriveront donc plus abondants encore.

D'autre part, il appartenait au Comité catholique de défense religieuse de pouvoir aux œuvres mises en péril par la persécution, à l'éducation chrétienne de la jeunesse, à l'assistance chrétienne des pauvres, des malades, des religieux, etc. C'est pourquoi le Comité catholique, lui aussi, a fait appel à la générosité publique, et son appel a également été entendu. Les œuvres sont de plus en plus soutenues; les souscriptions doivent donc être de plus en plus importantes.

Enfin, la persécution frappe également et implacablement tout citoyen fidèle à sa conscience; elle atteint toutes les classes de la société; dans toutes, elle fait des victimes. Les lecteurs de plusieurs journaux, parmi lesquels se range la Croix, ont spontanément adressés des secours pour ces victimes à leurs journaux. Et les directeurs de leur côté, spontanément concertés pour la meilleure distribution possible de ces fonds, ils se sont réunis hier chez M. Keller, en toute cordialité comme en toute simplicité, uniquement préoccupés de venir en aide à ceux qui luttent pour la liberté, contre les sectaires persécuteurs, et ont rédigé en commun la note ci-dessous.

Toutes les victimes seront donc secourues, et nous voulons contribuer à tous les secours.

Les secours pour les religieuses doivent continuer d'être envoyés au Comité de la Ligue patriotique des Françaises, rue de Valenciennes, 53.

Les secours pour les religieux et les sauvagés ou le rétablissement de leurs œuvres doivent être adressés au Comité catholique de défense religieuse, 35, rue de Grenelle.

Les secours pour les autres victimes de la persécution, prêtres, ouvriers, employés, doivent être envoyés au même siège, 35, rue de Grenelle.

Si nos lecteurs ou abonnés préfèrent nous les adresser à nous-mêmes, nous serons fiers et heureux de les transmettre aux Comités auxquels ils sont destinés.

Allons, chers lecteurs et amis, pour les religieuses, pour les religieux, pour toutes les victimes de la persécution ! J. B.

POUR LES COMBATTANTS & LES BLESSES DE LA LIBERTÉ

Les directeurs de plusieurs journaux se sont réunis pour rechercher les moyens de venir en aide à ceux qui luttent pour la liberté contre les sectaires persécuteurs.

Fermes les vaillants, il y en a qui succomberaient s'ils n'étaient soutenus par une solidarité fraternelle et résoutue.

C'est le soldat qui repousse une besogne déshonorante; c'est l'employé qui perd sa place pour avoir affirmé sa foi; c'est l'ouvrier qui risque non seulement son salaire, mais sa vie dans une bagarre; à tous ceux-là, combattants et blessés de la liberté, il faut porter secours, donner encouragement, distribuer récompenses.

Pour y parvenir, les directeurs de ces journaux se constituent un Comité sous la présidence de M. Keller, Comité qui examinera les demandes et réglera l'emploi des souscriptions qui leur auront été envoyées.

LA JOURNÉE

Le conflit persiste au sujet des sécularisations.

MM. Hubbard, Bos, Clémenceau et bien d'autres déclarent ouvertement que le mandat adopté est la négation des principes essentiels du régime républicain. Ils ont évidemment raison. Mais M. Combes tient au texte proposé.

La Chambre, qui traitera vraisemblablement la question demain, puis au Sénat, s'il y a lieu, la lutte sera donc très chaude.

Aujourd'hui, la Commission a élu président M. Bismont-Martin, à la place de M. Buisson, démissionnaire, et elle a réadopté le dernier texte.

Aucune précantisation épiscopale pour la France ne sera faite au Consistoire du 23 juin.

À la Caisse d'épargne postale, comme aux Caisse ordinaires, il y a un excédent considérable de retraits : 13 millions pour un mois.

Le Conseil municipal de Lyon a émis hier un vote absurde en faveur de la fermeture de la basilique de Fourvière.

Le garnison de Rouen va être évacuée sur le camp de Mailly.

Le Tsar a adressé au nouveau roi de Serbie un télégramme qui lui aura certainement été agréable.

Le nouveau roi, de son côté, adresse une proclamation à son peuple.

Il n'est assurément question de gagner les assommes.

ÉTRANGER

D'après les dernières dépêches, portant sur 216 élections, voici les résultats d'ensemble des élections allemandes :

Les nationaux libéraux et le Centre gardent leurs positions.

L'Union libérale, le parti démocratique du Sud et le groupe Richter perdent plusieurs sièges.

Les socialistes gagnent à l'heure actuelle une dizaine de sièges.

Il y a 151 ballottages.

En Angleterre, la majorité s'effrite à la Chambre des Communes. Elle ne fut hier que de 40 voix au lieu de 120 pour rejeter le bill irlandais relatif au rachat des terres des landlords.

L'empereur François-Joseph a accepté la démission du Cabinet de Hongrie et chargé le comte de Tizze de former le nouveau ministère.

M. Zanardelli n'est pas encore parvenu à reformer le Cabinet italien.

DEMANDEZ DANS TOUTES LES GARES

LA CROIX quotidienne grand format

LA CROIX ILLUSTRÉE

LE PÈLERIN

LE COSMOS

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE

C'est un des modes de propagande les moins coûteux et le plus efficace.

INFORMATIONS DU SOIR

LA SÉCULARISATION DES CONGREGANISTES

La Commission des associations a nommé M. Bienvu-Martin président, en remplacement de M. Buisson, démissionnaire; elle a ensuite adopté à l'unanimité moins 3 voix le fameux texte, cause du conflit.

Les quatre groupes de la majorité sont réunis en ce moment pour délibérer sur la situation. La délégation des groupes de gauche se réunira ensuite.

L'UNION DÉMOCRATIQUE

L'Union démocratique, après une longue discussion, a décidé par 32 voix contre 13 de voter le texte proposé par la Commission d'association et de repousser tout ajournement pour le moment.

ELECTIONS ALLEMANDES

M. Früm, membre de la Chambre des députés du Luxembourg, de passage à Cologne, nous télégraphie :

Résultat de 316 élections :

Centres, 57; socialistes, 37; conservateurs, 19; Allemands, 4; nationaux libéraux, 5; conservateurs libéraux, 4; Polonois, 7; catholiques, 1; Ligue agraire bavaroise, 1; antisémites, 1; danois, 1; Guelfes, 3. Ballottages, 151.

MISE A LA RETRAITE D'OFFICIERS

Le ministre de la Guerre a déclaré qu'il ne fait aucun usage politique ni disciplinaire dans la mise à la retraite d'officiers du colonel Raucourt et du capitaine Jankovits, du 25 dragons — et non du 26, comme il a été dit par erreur.

LE LIEUTENANT PORTIER

En ce qui concerne le lieutenant Portier, du 30 de ligne, que le Conseil de guerre du 1er corps d'armée vient d'acquiescer à l'unanimité le chef de corps d'obéissance à un ordre de service, le ministre de la Guerre ne fera connaître qu'ultérieurement la décision qu'il compte prendre.

D'après ce que nous avons pu savoir d'autre part, le général André infligerait au lieutenant Portier la mise en disponibilité par retrait d'emploi, estimant que le jugement du Conseil de guerre est une « pure subtilité ».

L'AFFAIRE DREYFUS

Un de nos confrères annonce ce matin que le général André, M. Brisson, M. Clémenceau et un conseiller à la Cour de cassation auraient obtenu le renvoi du dossier de Dreyfus devant la Cour de cassation, après le départ de Chambard.

La Cour serait prête à prononcer la révision du procès sans renvoi devant le nouveau Con-

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN BELGIQUE & LONDRES

Londres, le 17 juin. — Le Standard dit que M. Loubet sera escorté, dans ses déplacements à travers la capitale, par un détachement de gardes à cheval.

Le président arrivera au Guild-Hall le 7 juillet à 1 heure de l'après-midi. Tous les ministres et les principaux membres du Parlement seront invités à la cérémonie.

Après la réception, une adresse de bienvenue, renfermée dans un coffret d'or, sera remise au président qui fera une courte réponse.

30 invités assisteront au dîner de gala. La revue des troupes composant le 1er corps d'armée, qui devait être passée par le roi lundi prochain, a été ajournée au mois de juillet.

Le tarif des places pour la soirée de gala de vendredi prochain, le 7 juillet, a été arrêté. Les prix varient d'une livre sterling pour l'amphithéâtre, à 60 guinées pour les loges.

LA CATASTROPHE DU « LIBAN »

Marseille, 17 juin. — Pour expliquer son absence sur la passerelle au moment de la collision avec le Liban, Lacombe du Liban, a déclaré qu'il avait tenu à présider lui-même le déjeuner pour faire honneur à deux passagers de marque, M.